



Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 63 59 26

Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la Commission recherche du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 28 mai 2020**

N°27 CR 28.05.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à quatorze heures, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes (UGA) était rassemblée en distanciel, dans la salle virtuelle CISCO WEBEX, en séance plénière, après convocation légale, sous la présidence de Caroline Bertonèche, Présidente du CAC.

Point à l'ordre du jour : Avis sur la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e D

Membres présents : BERTONECHE Caroline, BURLACU Radu, DE VRIES Erica, FORVEILLE Thierry, GODIN-RIBUOT Diane, MATHY Sandrine, PERRIER Pascal, RAY Pierre, SLAMA Serge, VERDIER Christine, WOUTERS Yves, BOUDJADA Nassira, CAVAILLES Pierre, DE ROSNY Eve, DEBIZET Gilles, GUILLAUMIN Cyriac, HILY-BLANT Pierre, LAVOREL Sabine, MACLEAN Catriona, RAVELET Corinne, RIASSETTO David, SCHWAB Didier, SORBA Julie, BERTHOME Grégory, BUCCIO Béatrice, REY Benoît, SEIGNEURET Natacha, FAGNON Vincent, OLIVRY Auguste, PONCET Christophe, SULPICE Oriane, MORRIET Lou, CHANDEZON Frédéric, QUEMERAIS Eric, SCHOBER Helmut, DUCKI Camille.

Membres représentés : DAVOUST Laurent (procuration à WOUTERS Yves), LEPETIT Marie-Bernadette (procuration à BURLACU Radu), REBOUD Jean-Luc (procuration à VERDIER Christine), ROSSI Caroline (procuration à PERRIER Pascal), MEVEL François-Xavier (procuration à RAVELET Corinne), DUPUIS Clémence (procuration à FAGNON Vincent).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant que selon l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »

Considérant, l'avis favorable du CSI du 31 mai 2019 pour une réinscription en 3^{ème} année de thèse,

Considérant, la notification d'avis négatif de l'école doctorale du 22 novembre 2019 concernant la réinscription en thèse, se fondant sur les avis défavorables des directrice et co-directrice de thèse du 8 novembre 2019,

Considérant, la demande de poursuite de thèse – courrier du doctorant du 20 février 2020, et de deuxième avis auprès de la commission recherche du conseil académique.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 28 mai 2020 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e D.

Le vote est opéré par voie électronique à l'issue des délibérations des membres de la Commission dans la salle virtuelle CISCO WEBEX.

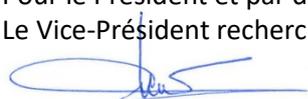
Le résultat est le suivant :

| | |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice | 47 |
| Membres présents | 36 |
| Membres représentés | 6 |
| Nombre de votants | 39 |
| Voix favorables | 19 |
| Voix défavorables | 14 |
| Abstentions | 6 |
| Ne prend pas part au vote | 3 |

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, la Commission de la recherche donne un avis favorable à la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e D.

Fait à St Martin d'Hères, le 11 juin 2020

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président recherche



Hervé Courtois